

vendredi 27 février 2009

COMPTE RENDU RECTIFIE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 FEVRIER 2009.

Etaient présents :

MM PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. MARTY B. QUENNESON H. GANIL T. MARTY A.

MMES LACAM M. MECHENIN E.

Etaient excusés: M. POUZALGUE S. (pouvoir à M. J.B DELSAHUT)

M. SIRDEY F

Madame MECHENIN Elisabeth a été élue secrétaire de séance.

Assainissement : Redevance 2008 due au 1^{er} Juin 2009.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 26 Septembre 2008, le tarif de la redevance avait été déterminé comme suit :

- part fixe : 210.00 €
- part variable : 1.80 € le m³ d'eau assainit.

Compte tenu que la 1^{ère} facture au 1^{er} Juin 2009 (une année après la mise en service du réseau d'assainissement collectif) correspond à une période transitoire, il est nécessaire d'établir un mode de calcul de la redevance pour les foyers raccordés ou participation d'une somme équivalente à la redevance pour les foyers non raccordés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- décide d'appeler la 1^{ère} redevance (ou participation) au 1^{er} Juin 2009 conformément à la délibération du 09 Mai 2008,

- fixe la redevance (ou participation) comme suit :

- Part fixe : tous les foyers raccordés ou raccordables sont redevables d'une demi-part fixe pour le 2^{ème} semestre 2008.
- La part variable sera calculée sur la consommation d'eau au vu du relevé de la Saur en tenant compte du mois de branchement.
- A partir de 2010, la redevance ou participation (part fixe +part variable) sera appelée en 2 fois (au 1^{er} janvier et au 1^{er} Juillet).

De plus, Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que la subvention Agence de l'eau relative au réseau d'assainissement a été accordée lors de la commission du 06 Février 2009 ; le dossier de demande de subvention relative à la construction de la station doit être présenté à la prochaine commission de l'Agence de l'eau, courant Mars 2009.

Préparation des budgets primitifs.

Monsieur Le Maire présente les devis pour les programmes de travaux et demande au Conseil Municipal de classer ces programmes selon leur priorité.

- | | | |
|---------------------|--|----------------|
| - Court de tennis : | * S.P.T.M. Bressols (82) : | 19 081.40 € HT |
| | * TENNIS QUICK Calmont (12) | 18 729.00 € HT |
| | * TENNIS D'AQUITAINE Carbon-Blanc (33) | 18 780.00 € HT |

- Menuiseries appartement et mairie: HT (selon PVC, Alu et couleurs)
 - * SOBAL Aynac (46) : de 9 461.55 € à 19 455.85 €
 - * GREPON Labastide-Murat (46) : de 10 763.00 € à 21 612.00 €
 - * BATIMAN Bex Bretenoux (46) : de 9 773.83 € à 10 445.72 €
 - * VERTUT Nadillac (46) : 9 975.00 €
 - * CD Menuiseries St-Alban (31) : de 8 433.29 € à 9 844.29 €.

- Menuiseries Porte entrée mairie : HT (selon PVC, Alu et couleurs)
 - * SOBAL : 3 823.23 €
 - * GREPON : de 2 580.00€ à 2 800.00 €
 - * BATIMAN Bex : de 1 246.19 € à 1 797.61 €
 - * VERTUT : 2 444.00 €
 - * CD Menuiseries : de 2 508.29 € à 3 193.29 €

- Menuiseries Atelier Peinture : HT (selon PVC, Alu et couleurs)
 - * SOBAL : 5 294.46 €
 - * GREPON : de 1 100.00 € à 3 800.00 €
 - * BATIAMN Bex : de 1 869.25 € à 2 815.29 €
 - * VERTUT : 1 088.00 €
 - * CD Menuiseries : 1 653.29 €.

- Travaux divers chemins :
 - * TAC St-Cernin : montant total HT : 11 110.50 €
 - * DDEA: montant total HT 59 349.50 €

- Travaux église: Estimatif pour 3 lots (montant HT)
 - * peinture : 113 000.00 €
 - * Gros œuvre : 11 000.00 €
 - * Electricité : 14 000.00 €

- Mise en conformité de l'installation électrique (montant HT) :
 - * Salle des fêtes : 441.00 €
 - * Cantine : 535.00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget prévisionnel 2009, en plus des restes à réaliser, les travaux suivants :

- Menuiseries
 - * appartement : (CD Menuiseries) fenêtres blanches (PVC), volets beiges ou gris (PVC) : 9 844.29 €
 - * porte entrée mairie Alu: (CD Menuiseries) 2 508.00 € + plus-value
 - * porte atelier peinture en PVC beige (GREPON) : 1 100.00 €.

- Travaux voirie : Montant HT sans imprévus et divers
 - * Les Sargues 12 401.50 €
 - * Pech Delluc 7 676.50 €
 - * Négrié 1 766.50 €
 - * Accès propriété Caviolle 741.00 €
 - * La Grave 1 482.00 €

- Salle des Fêtes + Cantine scolaire : montant HT
Mise aux normes installation électrique : 976.00 €

- Travaux église : montant HT
 - * Electricité : 14 000.00 €
 - * Gros œuvre : 11 000.00 €
 - * Peinture : 113 000.00 €
 - * Honoraires : 14 490.00 €
 - * Coordonnateur SPS : 2 070.00 €
 - * Frais de reproduction : 540.00 €Ces derniers travaux seraient à effectuer par tranche de travaux (à définir).

- Terrain de tennis : montant HT
 - * de 18 729.00 € à 19 081.40 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de solliciter les différentes structures afin d'obtenir le plus de subventions possible et décidera des travaux à réaliser en 2009 en fonction de ces attributions.

A Saint-Cernin le 27 Février 2009.
Le Maire.